

WESTERN ASSURANCE COMPANY

Le cinquante-unième rapport de la Western Assurance Company bien que plus satisfaisant que celui qui le précédait immédiatement, porte la trace des sinistres nombreux et importants qui ont affecté les profits de toutes les compagnies d'assurance des Etats-Unis et du Canada durant l'exercice 1901.

La Western Assurance Company a jugé prudent de ne pas partager tous les profits entre les actionnaires; après avoir payé un premier dividende de 8 p. c. les directeurs ont décidé de n'allouer que 6 p. c. pour le second et de porter à la réserve une somme de \$47.759 sur le montant des profits, soit \$189.048. Le total de la réserve se trouve ainsi porté à \$1.050.553.

Le capital a été accru l'an dernier de \$1,000,000 et porté ainsi à deux millions. Au 31 décembre, deux appels de chacun \$100.000 n'étaient pas encore dus et cependant malgré les délais dont ils pouvaient se prévaloir la plus grande partie des actionnaires ont devancé les paiements, de telle sorte que sur les \$200,000 régulièrement dus en janvier et février, il ne restait plus à payer au 31 décembre que 59,630. Ce fait parle en faveur de la confiance qu'ont les actionnaires envers la Western Assurance Company.

Comparativement à l'exercice précédent, le revenu des primes est en augmentation de près d'un demi-million, augmentation due à part à peu près égale à un accroissement d'affaires et à une élévation du taux des primes dans l'assurance contre l'incendie.

Le rapport et le discours du Président jettent une certaine lumière sur les causes qui sont une justification de l'élévation du taux des primes des compagnies d'assurance de la branche incendie et le lecteur fera bien de s'y reporter.

Les taux d'assurance doivent évidemment être calculés de façon à ce que les risques puissent être payés sans que les compagnies d'assurance aient à entamer leur capital et de façon à rémunérer suffisamment ce même capital.

Si donc, les risques d'incendie augmentent par suite d'un nouvel état de choses, tel par exemple que l'emploi, maintenant général, de conducteurs électriques pour l'usage de la lumière et de la force, les compagnies sont non seulement justifiées mais moralement obligées envers les actionnaires et les assurés

eux-mêmes, de mettre les taux des primes en rapport avec les risques nouveaux.

Evidemment, l'augmentation récente des taux cesserait d'être exigée si les conditions de construction des édifices et d'établissement de conduction électrique s'amélioraient au point de diminuer les risques d'incendie. C'est ce à quoi doivent tendre les assurés.



Mercredi, 26 février 1901.

Les événements de la semaine, au point de vue strictement commercial, ne sont pas d'une grande importance. Cependant la marche des affaires indique une tendance dans le sens du progrès. C'est ainsi que la construction d'un vaste théâtre, dans le centre de la ville, est depuis quelques jours entrée dans le domaine de la réalisation, puisque les plans sont faits et adoptés, le capital souscrit et les ouvriers à l'œuvre. La date d'inauguration est même définitivement fixée. Outre que cette entreprise nouvelle va donner du travail à un grand nombre de gens, son importance n'en saurait être niée au double point de vue d'apporter un élément considérable d'amusement nécessaire dans une ville comme la nôtre, et de créer un centre d'activité et de commerce. C'est ce dernier aspect de la question qui mérite d'être considéré. En effet avec un peu de réflexion et l'expérience acquise, il nous paraît évident que cette partie de la ville où s'élèvera le nouveau théâtre va être complètement régénérée. Plus que cela, nous entrevoyons que toute cette portion de St-Roch qui s'étend du Palais jusqu'à la rue du Pont va profiter du nouvel état de choses. C'est, du moins, l'opinion de gens compétents en la matière. Il ne nous appartient pas, dans une simple chronique, de donner les raisons à l'appui, mais qu'il nous suffise de mentionner ce fait que le courant d'allées et venues déterminé par l'exploitation d'une entreprise théâtrale conduite suivant des principes d'affaires, a une influence déterminante non seulement dans le quartier, mais encore dans tout le voisinage. On s'en apercevra avant longtemps.

La session de la législature produit, comme d'habitude, beaucoup d'animation dans la partie haute de la ville. Jusqu'à présent les débats n'ont pas été passionnants, mais, socialement parlant, nous pouvons dire que la session bat son plein, tant il y a de réceptions, de dîners, de parties de plaisir, etc., de toutes sortes. C'est bien la saison de l'année où nous avons le plus besoin de cette concentration du monde officiel qui donne du prestige à Québec et, au point de vue du commerce local, c'est certainement une aubaine largement appréciable. S'il est vrai de dire que nos législateurs sont toujours bien reçus chez nous, il est également juste de dire qu'ils savent faire les choses à la satisfaction générale.

Tout indique que la session, bien que ne devant pas être longue, sera particulièrement intéressante en tant qu'elle favorisera le développement industriel et financier de notre province. Les projets de loi et des résolutions inscrits dans les procès-verbaux officiels nous laissent prévoir ce résultat.

EPIERIES

Sucres : Sucres jaunes, \$3.25 à \$3.50; Granulé, \$4.00 à 4.10; Powdered 6 à 6½c; Paris Lump, 6c.

Mélasses : Barbade pure, tonne, 32 à 33c; Porto Rico, 39 à 42c; Fajardos, 36 à 37c.

Beurre : Frais, 14c; Marchand, 13 à 14; Beurrerie, 20 à 22c.

Conserves en boîtes : Saumon, \$1.00 à \$1.60; Clover leaf, \$1.60 à \$1.65; homard, \$2.50 à 2.70; Tomates, 85 à 90c; Blé-d'inde, 85 à 90c; Pois, 90c.

Fruits secs : Valence, 6; Sultana, 10 à 13c; Californie, 8 à 10c; C. Cluster, \$2.40; Imp. Cabinet, \$2.50; Pruneaux de Californie, 7½ à 9c; Imp. Russian, \$4.60.

Tabac Canadien : En feuilles, 8 à 10c; Walker wrappers 15c; Kentucky, 12c; et le White Burleigh, 15c.

Planches à laver : "Favorites" \$1.70; "Waverly" \$2.65; "Improved Globe" \$2.00; Water Witch \$1.50.

Balais : 2 cordes, \$1.50 la doz; à 3 cordes, \$2.00; à 4 cordes, \$3.00.

FARINES, GRAINS ET PROVISIONS

Farines : Forte à levain, \$2.00 à \$2.10; 2e à boulanger, \$1.90; Patente Hungarian, \$2.40 Patente, \$1.85; Roller, \$1.80; Fine \$0.00; Extra, \$1.65; Superfine, \$1.55; Bonne Commune, \$1.25 à \$1.30.

Grains : Avoine (par 34 lbs) Ontario, 52c; Province 50c; orge, par 48 lbs, 67 à 75c; orge à drèche, 75 à 80c; blé-d'inde, 75; sarrasin, 60 à 70c; Son \$1.00

Lard : Short Cut, par 200 lbs, \$21.50 Clear \$23.00; saindoux pur le seau \$2.50; composé le seau, \$1.80; jambon, 12½ à 14c; bacon, 10½ à 10c; porc abattu, \$8.50.

Poisson : Hareng No 1, Labrador, \$6.50 morue No 1, \$6.00; No 2, \$5.50; morue sèche, \$5.00 le quintal; saumon, No 1 \$14.00; No 2 \$13.00; No 3 \$10.50; anguille, 6c la lb.

La Commission du Havre a tenu cette semaine une assemblée d'une grande importance. Son travail est